

On s'abonne à Lyon,
rue Sirène, N° 9, au
deuxième étage; et
chez tous les Libraires et Directeurs des
Postes.

Le Précurseur,

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 51 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.



Ce Journal paraît tous les jours de la semaine, excepté le mercredi. On s'abonne au Bureau du Journal, rue Sirène, n° 9, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. Prix de l'abonnement : 60 fr. pour l'année, 51 fr. pour six mois, et 16 fr. pour trois mois. Les lettres, paquets et argent, doivent être adressés francs de port à M. MONTANDON, Directeur du Précurseur, rue Sirène, n° 9, au deuxième étage.

LYON, 1^{er} décembre 1826.

L'esprit de parti fait de vains efforts pour parquer les hommes d'opinions différentes; ils se rencontrent, ils s'entendent, et, surpris de se trouver meilleurs qu'ils ne l'avaient pensé, ils commencent par s'estimer, et bientôt s'éteignent des haines injustes que les dissensions civiles avaient allumées: Les magistrats peuvent facilement opérer ces réconciliations faites pour réjouir les vrais amis de la patrie; et l'on doit de la reconnaissance aux hommes qui, poussés peut-être aux emplois publics par une faction, renoncent à l'esprit de coterie qui les a élevés, pour se rappeler que tous les Français doivent être égaux à leurs yeux. La réunion qui a eu lieu dimanche 26, dans les salons de la mairie, pour aviser aux moyens de secourir les ouvriers sans travail, nous a inspiré ces réflexions. Toutes les opinions, nous a-t-on dit, s'y trouvaient réunies, et bientôt elles se sont confondues dans un seul désir, celui de soulager la misère de nos concitoyens.

En rendant justice à la sagesse qui a présidé aux choix des membres de cette assemblée, nous ferons quelques observations sur les moyens proposés pour obtenir les fonds nécessaires à des misères si nombreuses et si pressantes. Une exposition de tableaux est un moyen déjà usé, et dans une ville manufacturière il doit avoir peu de succès. Du reste, l'argent obtenu par lui n'arrivera dans la caisse de bienfaisance qu'avec la plus extrême lenteur; et ceux qui ont faim n'ont pas le temps d'attendre; nous en dirons autant des concerts et autres réunions de ce genre. Une quête à domicile obtiendrait des résultats plus prompts et plus satisfaisants. Cependant, hâtons-nous de le dire, c'est un mauvais moyen que l'aumône pour secourir le pauvre. L'ouvrier, convaincu que la charité viendra le secourir, ne travaille ni n'économise pas autant qu'il le devrait dans le moment où son industrie est employée. Lorsqu'il ne peut plus, par son travail ordinaire, suffire à ses besoins et à ceux de sa famille, la cité et le gouvernement trouveraient de grands avantages à lui fournir une occupation dont les produits seraient mis en réserve; ou bien à lui ouvrir une autre industrie. Ainsi, le Gouvernement ne pourrait-il pas distraire quelques-uns de ces millions qui remplissent son énorme budget, pour les consacrer à faire fabriquer une certaine quantité d'étoffes que, plus tard, il écoulerait avec perte ou bénéfice, peu importe! C'est ainsi que le précédent Gouvernement a secouru plusieurs fois la ville de Rouen. D'un autre côté, l'autorité municipale, le département lui-même ne pourraient-ils pas faire exécuter de grands travaux, des remblais, par exemple, pour assainir Perrache ou les Brotteaux? Douze à quinze cents francs par jour fourniraient du pain à mille ou douze cents familles, dont les chefs conserveraient l'habitude du travail, et la ville obtiendrait ainsi des améliorations qu'elle ne peut espérer encore de long-temps.

— Il paraît certain qu'au moment où la procession de St-Nizier, rentrant à l'église, traversait la rue Trois-Carreaux, des cris de *vive Dieu! vive Jésus! vive la mission! à bas les incrédules, les impies!* etc., se sont fait entendre. Pour tous les hommes doués d'un peu de sens, les cris de *vive Dieu! vive Jésus!* sont au moins absurdes, s'ils ne sont un blasphème. Comment peut-on souhaiter la vie à l'Être-Suprême, à l'auteur, au principe de la vie? Mais ces cris prennent un caractère plus grave par ceux qui les accompagnent: ils deviennent une provocation dangereuse au repos public. *Vive Dieu et à bas les incrédules* signifient anathème à ceux qui ne croient pas ce que je crois. *Vive Jésus! à bas les impies!* peuvent s'interpréter: Mort à ceux qui n'ont pas la même piété que moi! Nous pensons que MM. les missionnaires sont étrangers à un pareil oubli de la tolérance évangélique. Avec quelle amertume n'appréhendent-ils pas que leurs paroles de paix, d'union et de charité, ont été converties en des provocations de colère, de méintelligence et de haine!

Un arrêté récent de M. le maire de Toulouse détermine l'ouverture d'une exposition publique des produits des beaux-arts et de l'industrie, qui aura lieu dans cette ville le 15 mai prochain; et qui sera close le 15 juin suivant. Des médailles d'or, d'argent, et de bronze seront décernées, sur le rapport d'un jury spécial, aux auteurs des ouvrages ou des produits les plus remarquables.

Les objets qu'on voudra faire parvenir à cette exposition, devront être adressés à M. le maire de Toulouse avant le 1^{er} mai 1827.

— M. le Maire vient de confier à M. Legendre-Hérald l'exécution du buste en marbre de M. de Sathonnav, l'un de ses prédécesseurs, à qui la ville de Lyon doit l'établissement du Musée et de l'École de dessin. Ce buste sera placé dans l'une des salles du Musée.

— Dans ce siècle éminemment passionné pour le lucre, au milieu de tant de gens affamés d'argent et d'honneurs, qui se précipitent vers les sinécures et les pensions, il est doux de rencontrer quelques hommes qui fassent preuve de désintéressement. Nous consignons ici un trait qui mérite d'être connu, ne fût-ce que pour faire rougir ceux qui, déjà rassasiés de faveurs, tendent la main à des faveurs nouvelles.

« Le sieur Nicolas Bilgrain, né à Caen le 2 avril 1771, fait avant la révolution, ses études au collège du Plessis, à Paris; Ayant manifesté son dévouement pour la cause royale, il fut obligé d'émigrer pour se soustraire aux persécutions auxquelles il aurait été exposé. Réfugié en Angleterre où il est encore, il y recevait les secours que ce gouvernement allouait aux Français malheureux; et depuis la restauration le sieur Bilgrain obtint, en remplacement de ces secours, une pension de 600 fr. sur la liste civile. Depuis peu il vient d'hériter d'une sœur qui lui a laissé des moyens d'existence suffisants, et cet homme, aussi généreux que dévoué, s'est empressé de renoncer volontairement à la pension qu'il recevait; ainsi qu'à un arriéré de six mois qui lui était dû. »

(Etoile.)

Si cet exemple trouvait des imitateurs, le ministère ne pourrait plus excuser, sous prétexte de nécessité, les honteux impôts de la loterie et de la ferme des jeux.

— La *Gazette des Tribunaux* avait averti ses lecteurs que quelques malfaiteurs, dégoûtés de voler à pied, avaient pris le parti de se faire transporter en fiacre devant les maisons qu'ils voulaient dévaliser.

MM. les cochers de fiacres, indignés de cette licence de journaliste, avaient, dit-on, résolu de poursuivre juridiquement le rédacteur de l'article, et d'invoquer contre lui le bénéfice de la loi qui protège les classes de personnes. L'article suivant que nous lisons dans un journal de Paris nous porte à croire que ces Messieurs renonceraient à leurs poursuites:

« Il s'est fait, dans la nuit d'avant-hier, une arrestation accompagnée de circonstances singulières. A minuit, une patrouille de la garde nationale, passant dans la rue Neuve-des-Mathurins, voit un fiacre arrêté devant la porte cochère de la maison n° 31. Rien de plus simple; cependant le chef de la patrouille demande au cocher ce qu'il fait là. « J'attends quelqu'un que j'ai conduit dans cette maison. » Cette réponse ne satisfait point le militaire: il frappe à la porte, entre dans la loge du portier, et lui demande s'il y a encore quelqu'un du dehors dans la maison. Cet homme, qui est près de se coucher, dit qu'il n'y a personne. Alors on prend une lumière, on ouvre la portière de la voiture, on y trouve un homme de mauvaise mine, qui faisait semblant de dormir. On a pris le n° du fiacre, et l'on a conduit l'homme à la Préfecture. »

Suite de la lettre d'un officier français, à son retour de la Grèce.

« Nous allions continuer notre route, harceler cette armée en désordre et battue, nous emparer d'Athènes et du matériel de l'armée de blocus, puisque c'était elle qui fuyait devant nous; et enfin balayer toute l'Attique dans la même journée. Du moins il était naturel de le faire; mais il n'en fut pas ainsi. Malgré les instances pressantes du colonel Fabvier, les généraux grecs perdirent un temps précieux qui ne se retrouva point. Tout le fruit de cette victoire fut perdu.

» Pendant l'inaction des Hellènes, l'armée d'Omer, pacha de Négrepont, eut le temps de se joindre à celle de Kutai; et bientôt les vaincus de la veille, fortifiés par ce secours, vinrent, au nombre de 10,000 hommes, nous présenter la bataille avec un ordre admirable, sans donner le moindre signe d'abattement.

» Maîtres de toutes les hauteurs, nous voyions dans la plaine d'Athènes les deux armées turques réunies, marcher vers nous au pas reposé comme si elles se rendaient à une promenade militaire. Nous les attendions de pied ferme. Les irréguliers étaient disposés les uns dans le jardin, les autres sur les hauteurs fortifiées en tambour; les réguliers formés en bataillons carrés étaient soutenus par l'artillerie. Le 1^{er} bataillon faisait tête de colonne, ayant la compagnie sacrée à sa droite, et le 2^{me} bataillon formait la réserve en arrière sur l'alignement du jardin, qui semblait être placé là pour être notre porte de derrière.

« Il était six heures du matin; l'armée turque, foudroyée par notre artillerie qui dominait ses colonnes, s'avance néanmoins en bon ordre, et soutient le feu de nos tirailleurs sans ralentir ni accélérer sa marche. Au moment où nous allions peut-être ébranler cette armée, nos affûts éprouvent le même sort qu'à Karisto; ils sont brisés et entièrement démontés. (Voilà les dons des Anglais!) Alors la cavalerie ennemie précipite sa marche et s'avance audacieusement jusqu'à la pointe des baïonnettes. Des deux côtés c'est une décharge tonnante de mousqueterie. La contenance de nos carrés n'est point ébranlée. Les plus intrépides des Turcs jettent leurs drapeaux au milieu de nos rangs, comme c'est l'usage chez eux dans les moments des plus grands dangers. Mon ami Robert est blessé; le colonel est réduit à le débarrasser seul de quelques Turcs qui l'entourent hors du carré; la compagnie des grenadiers laisse quarante hommes morts sur la place; toute l'armée turque se porte sur ce point; nous sommes accablés par le nombre; nos cris, nos mouvemens ne peuvent plus retenir les soldats sur ce terrain couvert de morts et de blessés; le bataillon carré est rompu; l'espérance n'est pourtant pas perdue; nous songeons tous à vendre chèrement notre vie. Au milieu de cette confusion, le second bataillon de réserve arrive au pas de charge, pendant que chacun des soldats du premier était aux prises avec au moins trois cavaliers ennemis. L'approche de ce second bataillon arrête l'ardeur des Turcs. Je suis frappé à mon tour d'une balle morte, mais la chaleur de l'action me fait oublier ma douleur; les Turcs cessent leur boucherie à la vue de notre seconde colonne; enfin nos cris parviennent à rallier le bataillon dispersé. Malgré cet échec, les bonnes dispositions redoublent; j'en profite aussitôt pour mener la compagnie sacrée contre une nouvelle masse de cavalerie qui était déjà parvenue à tourner notre gauche. C'en était fait de nous tous; à la vue de nos baïonnettes, l'ennemi abandonne précipitamment sa position; et dans sa fuite, il est criblé de balles; mais bientôt, changeant son plan d'attaque, il nous accable par le feu terrible de son artillerie, et nous nous voyons repoussés dans nos anciennes positions.

» Les Turcs occupent de nouveau les hauteurs; la journée se termine en coups de canon et en fusillades; cependant ce nouveau genre de combat devient trop meurtrier pour nous; à 8 heures du soir, nous profitons de l'obscurité pour opérer notre mouvement de retraite par la route d'Eleusis que nous avions sur nos derrières. Les Turcs retournent au blocus d'Athènes.

» Malgré ce désavantage, les troupes régulières ont prouvé qu'elles ont bien compris l'avantage de la baïonnette, et ont donné, par leur brillante conduite dans les deux journées, la mesure exacte de ce qu'on peut en attendre.

» Les deux affaires nous ont coûté 180 réguliers et 250 irréguliers. La perte de l'ennemi, de l'aveu des prisonniers, est de 1,700 hommes. Omer-Pacha en a accusé 900 à M. de Régnv, qui était pendant l'action spectateur paisible sur sa frégate, à 2 lieues de Gaïdari.

» Je ne dois pas oublier, en terminant, de vous faire connaître la brillante conduite de M. Iwo, qui commandait l'artillerie. Ce jeune Hellène, élevé dans une maison de commerce de Marseille, est également remarquable par la beauté de son visage, la noblesse de son caractère et la douceur de ses mœurs. Pendant ces deux journées entières, son zèle, son courage et son sang-froid imperturbable ne se sont pas démentis un seul instant au milieu de la mitraille et des boulets qui balayaient ses canonniers. Le soir, pendant la retraite, occupé à charger sur des mulets ses pièces toutes démontées,

le brave Iwo a voulu attendre sur place les dangers qui le menaçaient, plutôt que d'abandonner le poste qui lui avait été confié. Tous les Grecs avaient fui. Seul, Iwo reste avec ses pièces; les Turcs arrivent à l'instant; et, chose inouïe, ils respectent dans le jeune Hellène l'intrépidité malheureuse. Omer-Pacha, devant qui le prisonnier avait été amené, a lui-même exalté cette belle action à M. de Régnv.

» Voilà les élèves que nous avons faits dans les corps réguliers..... »

SOUSCRIPTION POUR LES GRECS.

ORGANISATION DE LA SOUSCRIPTION HEBDOMADAIRE.

Le Comité de la Société établie à Genève en faveur des Grecs a, dans sa séance du quinze novembre dernier, et sur le préavis d'une commission spéciale, décidé ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. Il sera ouvert dans le canton de Genève une souscription de 3 sols par semaine, en faveur des Grecs.

Art. 2. Elle commencera le vingt-sept de ce mois, et son terme sera la fin de mai prochain.

Art. 3. Chaque souscripteur pourra payer d'avance, pour tel nombre de semaines qu'il voudra.

Art. 4. Les souscriptions sont individuelles et nominatives.

Art. 5. L'organisation pour la ville de Genève aura lieu comme il est dit ci-après :

a. Le comité grec délègue, pour le terme de trois mois, neuf de ses membres, qui formeront une commission permanente, sous le nom de Comité - Directeur de la souscription hebdomadaire.

b. Ce Comité-Directeur choisit, hors de son sein, quatorze commissaires de quartier, qui auront la surveillance de la souscription, chacun dans deux des vingt-huit dixaines; ils devront en verser les fonds entre les mains de M. Turretini-Necker, caissier du comité grec; ils retiendront l'une des quittances, faites doubles, qu'ils en recevront chaque semaine, et l'autre sera par eux adressée à M. le juge De Lor, secrétaire du comité-directeur, demeurant près du temple de St-Pierre, n° 218.

c. A chaque commissaire seront adjoints quatre percepteurs (en tout 56, soit deux par dixaine); ils versent ce qu'ils perçoivent chez le commissaire dont ils relèvent.

d. Chaque percepteur recueille, le lundi matin, les sommes déposées dans quatre magasins ou autres lieux de dépôt, où se rendent, avec leur offrande, les souscripteurs de cette ville; ceux qui reçoivent ainsi l'argent de la première main sont les receveurs de la souscription.

Art. 6. La forme de la souscription consistera en la simple inscription de chaque nom, sur un livre en tête duquel il sera écrit: *Liste des souscripteurs en faveur des Grecs, à 3 sols par semaine, jusqu'à la fin de mai 1827.*

Art. 7. Des cadres d'une comptabilité aussi simple que possible seront remis, par le secrétaire du comité-directeur, aux commissaires, percepteurs et receveurs de la souscription.

Art. 8. Il y aura chaque semaine une séance du comité-directeur, pour recevoir et donner toutes les informations nécessaires.

Art. 9. La présente organisation ne concerne que la ville de Genève; mais, sous un bref délai, il sera introduit quelques modifications à ce règlement pour les souscriptions du reste du canton.

Art. 10. Les membres du comité grec appelés à former, pendant les premiers trois mois, le comité-directeur de la souscription sont :

MM. Favre-Bertrand, président des deux comités.

Eynard, Jean-Gabriel.

Dumont, Etienne-Louis.

F. De Lor, Doct. en Droit, secrétaire.

Charles Pictet-Cazenove.

François Chastel.

Des Aris, avocat et notaire.

Hees, Jean-Gaspard.

Lutscher, pasteur.

Le comité établi à Genève en faveur des Grecs continue à recevoir les autres dons, chez ses divers membres, et en particulier chez son caissier, M. Turretini-Necker, banquier, rue de la Cité, n° 26.

Genève, 27 novembre 1826.

Pour le Comité de Genève,

Signé, G.^{me} FAVRE-BERTRAND, président.

INTÉRIEUR.

Paris, 28 novembre.

— On annonce qu'une escadre française doit partir incessamment pour aller châtier la régence d'Alger de ses attaques contre nos bâtimens de commerce.

— On assure, dit le *Constitutionnel*, qu'aujourd'hui, au Palais-de-Justice, un honorable magistrat, président d'une des chambres de la cour royale, a été gravement insulté par une

sentinelle, qui a même poussé la brutalité jusqu'à le saisir au collet. Nous ignorons encore les détails de cette scène affligeante.

— Le traité de commerce entre l'Amérique et l'Angleterre, établi sur des bases égales pour les deux nations, doit expirer en 1828 s'il n'est pas renouvelé.

— Le ministre de Colombie en Angleterre a présenté un bill contre le commissaire de la faillite de la maison Goldsmith; il réclame une forte somme due à son gouvernement. D'un autre côté, le conseil des commissaires prétend que le gouvernement colombien doit à la maison Goldsmith 500 mille livres sterling.

— Le conseil municipal de la ville de Felletin (Creuse) a donné sa démission en entier.

« Le premier motif de cette démission se fonde, dit l'*Ami de la Charte*, du Puy-de-Dôme, sur l'introduction, dans le collège, de professeurs qui se glorifient d'être jésuites, et qui ont signalé leur mise en possession de cet établissement par l'expulsion d'un grand nombre d'élèves, sur des motifs souvent peu graves.

« Le second motif allégué par eux est la fermeture de l'église du château, laquelle n'a point d'autre cause que l'aversion d'une seule personne contre cette église, où se rendaient les quatre cinquièmes de la population.

« Les démissionnaires terminent ainsi : « Mus par le sentiment de nos devoirs, et après avoir fait tout ce qui est en nous pour obtenir justice, ne croyant point manquer au respect que nous devons au trône et à la religion, en montrant une fermeté qui est l'effet de consciences pures et éclairées, et qui ne pâlisent point devant les abus, de quelques masques qu'ils se couvrent, déclarons faire acte de nos regrets d'avoir contribué à l'aveuglement du ci-devant collège de cette ville, et protester contre la violation des droits des convenances des quatre cinquièmes des habitans de cette ville par l'invasion de l'église du château. »

« Cette pièce porte les signatures suivantes : Vibord, ancien magistrat, éligible; Durand, ancien avocat, suppléant au tribunal civil, et électeur; Besses, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien capitaine d'artillerie légère; Guillon, médecin et électeur; Sandon, propriétaire; Rouzet, propriétaire et négociant; Lépine, propriétaire, ancien négociant; Jouandant, propriétaire, négociant et électeur; Roy, propriétaire, électeur; Ducher, notaire royal; Choupinéau, négociant, propriétaire, électeur. »

— La *Gazette d'Ausbourg* annonce, sous la rubrique de St-Petersbourg, qu'un receveur de cercle ayant été accusé d'avoir un déficit dans sa caisse, et d'avoir détourné à son profit du papier timbré pour la valeur de 750 roubles, l'accusé prouva son innocence; ce qui n'empêcha pas la chambre des finances de la province de le faire destituer de son emploi. La section criminelle du sénat dirigeant, ayant eu connaissance de cette affaire, a condamné les juges à indemniser le receveur sur leurs propres appointemens, et il lui sera donné un nouvel emploi équivalent à celui qu'il a perdu.

— Un nommé Isidore Gauthier a comparu aujourd'hui devant la sixième chambre de police correctionnelle, prévenu d'un vol de 14,495 fr., au préjudice de M. l'abbé Langlois, supérieur du séminaire des missions étrangères, chez lequel il avait servi. A l'audience, cet homme a manifesté le plus vif repentir.

M^e Aubert-Armand, son défenseur, a invoqué les antécédens de son client. Il a dit que Gauthier, en sortant des missions étrangères, s'était retiré au monastère de la Trappe, près Mortagne; et, pour le prouver, l'avocat a donné lecture d'une lettre adressée par le frère Augustin, abbé des religieux et religieuses de la Trappe, au très-révérend père prieur de cet ordre religieux; lettre dans laquelle il le prie de recevoir ce jeune homme, qui a déjà, dit-il, été novice au chœur à la Trappe, parce qu'il sait très-bien son chant.

M^e Aubert ajoute que les austérités de la vie religieuse ne purent ralentir le ferveur de Gauthier, et cite une lettre dans laquelle ce dernier peint à ses parents toute l'ardeur de son zèle, en leur annonçant qu'il a pris le saint habit de religion; il termine ainsi : « Voici mon adresse : M. Isidore, frère trappiste, à Notre-Dame-de-la-Trappe, par Mortagne. Je suis, dans le divin cœur de Jésus et de Marie, votre tout dévoué fils, frère Isidore, religieux de cœur. »

L'avocat soumet encore au tribunal un parchemin délivré par les directeurs, préfet et officiers de la congrégation érigée sous le titre de l'Annonciation de la très-sainte Vierge Marie, attestant qu'Isidore Gauthier a été reçu par eux, après les épreuves ordinaires, au nombre des congréganistes. Il sortit de la Trappe pour une faute légère; et, réduit au dernier dénuement, il a cédé à une pensée coupable.

Gauthier a été condamné à trois ans de prison, et à rester pendant cinq ans sous la surveillance de la haute police.

Ce malheureux s'est roulé par terre en poussant des cris de désespoir. M. l'abbé Langlois s'est empressé de lui adresser des paroles consolantes.

EXTÉRIEUR. ANGLETERRE.

Londres, 25 novembre.

M^r Huskisson a présenté hier à la chambre des communes les motifs qui ont déterminé le gouvernement à prendre l'ordre du conseil, relativement à l'introduction des céréales étrangères; il a démontré la nécessité de cette mesure, par suite de la mauvaise récolte, et a demandé, en conséquence, que la chambre déclarât qu'il y avait lieu d'accorder un bill d'indemnité aux personnes qui avaient conseillé l'ordre en question; sa proposition a été adoptée à l'unanimité.

Du 26 novembre.

— On a répandu de bonne heure ce matin (samedi) le bruit de l'arrivée par terre d'une dépêche de l'Inde; et ce bruit a été accompagné d'autres, tels que la reprise d'hostilités contre les Birmans.

Nous sommes allés aux informations et nous trouvons que ce bruit provient de l'arrivée inattendue de Henri Willock, écuyer, qui était le chargé d'affaires de ce pays auprès de la cour de Perse. Son voyage a été occasionné par les hostilités entre la Russie et la Perse, et l'on prétend qu'il est porteur d'un traité entre la compagnie des Indes et la cour persane. Quoique la guerre ait pu accélérer le voyage de M. Willock, elle n'en peut être la cause, puisque M. Macdonald Kinneir était arrivé pour prendre la place de M. Willock avant son départ. Si le *Times* a dit vrai, le *Globe and Traveller* est dans l'erreur, car d'après ce premier journal, M. Willock n'était que le secrétaire de la légation.

— M. Willock est arrivé ce matin à l'hôtel de la compagnie des Indes, avec des dépêches du gouvernement persan, en date du 19 septembre. Elles annoncent que ce gouvernement a été forcé, par suite des agressions répétées des Russes, de prendre les armes, et que, jusqu'au 19 septembre, les troupes persanes n'avaient pas éprouvé de revers. Le gouvernement persan sollicite la médiation de l'Angleterre. (*Courier*.)

— Des lettres de Monte-Video, du 25 août, portent ce qui suit :

« Le commodore Brown est parti par terre pour aller se joindre à l'escadre chilienne qu'il doit trouver à Babia-Blanca. Il emmène avec lui un corps de matelots. Dans son dernier engagement contre les Brésiliens, son propre vaisseau, le *Cinq-Mai*, a été tellement maltraité qu'on ne croit pas pouvoir le réparer. Plusieurs des vaisseaux brésiliens sont aussi retournés à Monte-Video pour se faire réparer, et le capitaine Graffelt, du *Caboclo*, a eu le bras emporté vers l'épaule.

« Monte-Video continue à être bloqué par 700 hommes de cavalerie, et les provisions y sont très-rares. La garnison est forte de 3,500 hommes, presque tous d'infanterie. Colonia, la seule position occupée maintenant par les impérialistes, en contient 1,000 à 1,200. Le général Lecor ayant appris que les Buénos-Ayriens méditaient l'invasion de Rio-Grande, s'appretait à quitter Monte-Video pour se rendre au quartier général de Santa-Anna, où sont réunis 3,000 cavaliers et 5,000 fantassins. Le quartier-général des patriotes est à Duraque, à 80 lieues de Santa-Anna et à 30 de Monte-Video. »

— (Extrait d'une lettre de Saint-Yago de Cuba, en date du 21 septembre.)

« Nous avons senti, dans la matinée du 18, un des plus violens tremblemens de terre qu'on ait éprouvés ici depuis 50 ans, et qui a détruit la moitié de la ville. Il y a eu deux secousses dont la seconde a été beaucoup plus violente que la première. Personne n'a péri, et le dommage est beaucoup moins grand qu'on ne craignait. »

Du 27 novembre.

M. Willock ayant apporté des dépêches de la cour persane, où l'on se plaint de la conduite de la Russie, et où l'on dit que les agressions de cette puissance ont rendu un appel aux armes de la part de la Perse inévitable; quelques-uns de nos confrères en ont conclu que cette assertion doit être vraie, et que la Russie a mérité des agressions et en même temps l'extension de son territoire.

Cette conclusion est un peu précipitée et entièrement contraire aux renseignemens fournis par tous les Anglais impartiaux qui ont eu connaissance des disputes en question. Il paraît que cependant les autorités russes ont commis de fortes agressions, non pas contre la Perse, mais contre les tribus mahométanes habitant leurs propres frontières, et que le sentiment religieux des Persans et l'enthousiasme guerrier d'Abbas-Mirza n'ont pas permis au roi d'empêcher la guerre. Il n'y a pas le moindre doute que cette détermination n'ait étonné les Russes; leurs troupes ont été prises au dépourvu, et ont éprouvé d'abord de grandes pertes.

(*Globe and Traveller*.)

— Le *Globe and Traveller* rapporte l'extrait suivant d'un journal de Portsmouth, le *Hampshire-Télégraphe* :

« Nous apprenons qu'il y aura une réduction dans les estimations de la marine, qui seront soumises au nouveau parlement. On désarmera cinq vaisseaux de ligne, plusieurs fré-

gates et corvettes, de manière qu'il y aura 5,000 hommes renvoyés du service. Parmi les navires qui doivent être désarmés à leur arrivée en Angleterre se trouvent les vaisseaux de ligne *Warspite, Combridge, Océan, Walsley*; les frégates *Blonde, Diamond, Blanche, Dartmouth, Menai, Jamar, Brayen, Ailigator, Mersey*; et les corvettes *Slaney, Eclair, Rifleman, Grafshoppe* et *Primrose*.

Le *Globe and Traveller* pense que les ministres, ayant pris la résolution de réduire les dépenses du service le plus important, agiront avec une grande vigueur, en faisant des réductions dans les dépenses des autres départemens de l'état.

TURQUIE.

Constantinople, 30 octobre.

(Extrait d'une lettre particulière.)

Les événemens qui se succèdent avec rapidité dessilleront-ils enfin les yeux des diplomates qui abusent leurs cours sur la possibilité de civiliser les Turcs? Ceux qui ont prétendu que Mahmoud II viendrait à bout de son entreprise, *s'il ne descendait pas de cheval*, doivent juger où il en est par ce qui se passe; et il est probable que le glorieux sultan restera bientôt seul à cheval, au milieu des débris de Constantinople la bien gardée. Depuis le 11 de ce mois il ne s'est pas passé un seul jour sans qu'il ne fût marqué par quelque événement plus ou moins sinistre. Les conspirateurs ont d'abord brûlé la tour du haut de laquelle on donne le signal en cas d'incendie. Le lendemain 12, le feu fut mis à quatre endroits différens de la ville; on en fut quitte pour une soixantaine de maisons et autant de femmes et d'enfans brûlés. Le 14 on découvrit une conspiration tendant à se défaire, dans un exercice à feu, de tout l'état-major de la milice austro-égyptienne, et même, dit-on, de S. H., si elle fût venue assister à l'exercice; fantaisie qui ne passe plus guère dans la tête du successeur des califes. Ce fut à cette occasion qu'un firman, émané de l'empereur impérial, annonça aux habitans de Constantinople qu'ils allaient jouir du bonheur inappréciable de l'institution d'un préfet de police, qui aurait ses brigades d'alguazils travestis sous toutes les formes possibles, ayant l'autorisation de porter depuis le bonnet du derviche jusqu'au chapeau des francs, afin de servir S. H. envers et contre tous, *per fas et nefas*.

Cette organisation, dont le plan avait été envoyé d'au-delà des frontières, ne tarda pas à se faire connaître à ses œuvres. Dès le 17 on avait, par son entremise, arrêté plus de six cents soldats, sous-officiers, officiers et quatre colonels, qui, jugés prévôtalement sans écriture, sans enquête, et même sans s'informer de leurs noms, furent jetés à l'eau avec des pierres au coup. Les 18 et 19 on expédia sept bateaux lestés de trois cent quatre-vingts militaires, à la destination de Chios, où on les envoyait comme suspects. Ceux-là n'ont pas passé les Dardanelles, terme où l'on étrangle ordinairement les déportés. Enfin, le 20, de neuf cents exilés qu'on envoyait à Nicomédie, il n'en est pas arrivé un seul à bon port.

Ces mesures expéditives n'ont pas empêché les incendies, qui se renouvellent à peu près toutes les nuits, comme pour éclairer une foule de pendaisons et de supplices. Chacun tremble, tout le monde voudrait se sauver; mais où fuir? la terre et les mers semblent interdites aux Turcs. Le sultan sait, de son côté, qu'on en veut à ses précieux jours; et comme il se rend assez de justice pour savoir que la tyrannie a des complices et non des créatures, il est en garde contre tout ce qui l'entoure. Sa nouvelle milice lui est suspecte, et c'est sur elle qu'il frappe maintenant, au point que, de dix mille hommes dont elle se composait à peine, il n'en reste pas maintenant sept mille sous les drapeaux. Qu'on se représente sept mille hommes pour garnison dans une ville telle que Constantinople! Le 24 il y a eu une quarantaine de têtes coupées; le 25 et le 26 on a pendu plus de soixante sofas ou étudiants des mosquées; jusqu'au 29, on a mis à mort quatre cents porte-faix, mollahs, derviches, oulémas: c'est la fin du monde.

Le divan, qui a peur, caresse maintenant l'envoyé russe Mintziaki; et, par une inconséquence qui lui est propre, il persécute à toute outrance les Grecs qui sont les co-religionnaires de l'empereur Nicolas. Aucun chrétien n'ose plus paraître en public que coiffé d'un bonnet de peau de buffle, nu-jambes, chaussé de souliers noirs, vêtu d'une étoffe rayée en crin dont on fait des sacs, sous peine d'être pendu par le premier agent de police qui le saisit en contravention. Les dames grecques doivent être habillées de bure: et si elles paraissent en bottes jaunes dans la rue, l'ordonnance veut qu'elles soient noyées. Ces mesures sont exécutoires dans tout l'empire; et comme elles existent depuis un mois, nous savons qu'elles ont été exécutées avec ampliation à Enos sur l'Hèbre. Les Turcs de cette ville, étendant jusqu'aux églises la défense des dorures et du luxe, se sont emparés des vases sacrés, et ont promené

l'image du Christ couverte de boue et de suie, en criant par les rues et sur les places publiques: *Voici le dieu des chrétiens traité en rata; il partage leur abjecte condition*. Nous ignorons si ce fait trouvera créance auprès des princes chrétiens; après avoir pendu le patriarche Grégoire dans ses habits pontificaux, le jour de Pâques, à la porte de son église, les Turcs savent qu'ils peuvent tout oser.

Mirza-Daoud, renégat arménien; comme le mufti, a reçu l'ordre de quitter Constantinople pour la forme; car on sait qu'il doit s'arrêter sur la rive asiatique du Bosphore: le consul anglais, M. Cartwright, est le seul des agens diplomatiques qui ait fait accueil et qui ait donné à déjeuner à cet ambassadeur persan, auquel il a été défendu de publier des bulletins qui contredisaient les victoires des Moscovites.



INDUSTRIE LYONNAISE.

Nous avons long-temps ignoré les fabriques étrangères; long-temps nous avons méprisé leur concurrence, et depuis peu seulement nous nous en inquiétons. Lorsqu'on nous citait Zurich ou Crefeld, nous répondions fièrement: « Laissez-les faire: jamais ils ne sauront teindre comme nous, *leurs eaux s'y refusent*; et puis, ils font bien un peu d'uni, ces braves Suisses, mais qu'ils essaient le façonné, et l'on verra! » Qu'arrive-t-il? Zurich et Crefeld font toujours de l'uni, et Lyon ne fait presque plus de façonné!..

Depuis quelques années, les fabriques de Vienne (Autriche), Berlin, Moscou, ont fait de tels progrès, qu'elles suffisent presque à la consommation de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse; et cependant à peine si nos fabricans savent qu'elles existent! On ne doit pas s'étonner que l'industrie ait fait par tout des progrès sensibles; mais on doit être peiné qu'aucune enquête n'ait été faite sur l'état des fabriques étrangères; que rien de précis n'ait été publié pour éclairer nos fabricans, les engager à ne pas se faire illusion, et à redoubler d'efforts pour conserver la prépondérance qu'ils ont encore dans certains articles. C'est à tort que les fabriques de soierie anglaises nous effrayent: la cherté de la main-d'œuvre doit nous rassurer; ce qu'ils payent 15.25c. de façon, nous le payons 75 cent.; mais les Suisses le payent 40 cent. ou 50 cent.

Persuadés que l'ignorance des forces et des moyens d'un ennemi, rend imprudent et présomptueux, ou décourage, nous tiendrons à devoir de puiser à des sources sûres-tous les renseignemens que nous croirons être de quelque utilité à nos concitoyens. Par exemple, à l'entrée des deux principales saisons, nous donnerons les prix du moment, des fabriques dont la concurrence nous est dangereuse, en indiquant les genres et qualités autant que possible.

Par le tableau des prix de Zurich, que nous soumettons ci-bas, on se convaincra de la possibilité de concourir, en ce moment, dans certains articles. Mais il est bien triste de penser que cette possibilité n'existe que parce que nos ouvriers sont misérables, et gagnent à peine du pain.

Florence, 16 pouces.	1160 à 65 c.
Florence, 17 pouces.	1175 à 85
Florence, 18 pouces.	1190 à 95
Florence, 19 1/2 pouces, tramé 2 bouts.	2155 à 65
Marcelinette, 20 1/2 pouces, tramé 2 bouts.	3120 à 30
Mi-Florence, 18 pouces.	1145 à 55
Gros de Naples, 17 1/2 pouces, glaci noir.	2185 à 95
Id. . . . 17 1/2 pouces, pur, tramé cuit	3140 à 50
Id. . . . 16 1/2 pouces, glaci noir.	2165 à 75
Id. . . . 16 1/2 pouces, pur, tramé cuit	2190 à 315
Serge . . . 15 1/24 pouces, tramé noir.	3115 à 25
Id. . . . 15 1/24 pouces, tramé simple	3150 à 60
Id. . . . 15 1/24 pouces, tramé cuit	3180 à 90
Escompte 8 p. 100.	

BOURSE DE PARIS, du 29 Novembre 1826.

Négociations au comptant.

Rentes—5 p. 100. jouiss. du 22 sept. 1826. — 99 f. 85 90.	Actions de la banque, 2072 50.
— 4 1/2 p. 100. jouiss.	Fonds étrangers.
Rentes 3 p. 100. jouiss. du 22 juin.	Rent. de Naples, cert. Falc. 77 f. 35.
71 f. 10 30 25 30 55.	Id. cert. franç. f.
Ann. à 4 p. 100.	Obl. de Naples, comp. Rothschild.
Obl. de la ville de Paris.	en liv. sterl., 25 f. 50.
Quatre Canaux.	Rentes d'Esp. cert. franç. 10 1/4
Caisse hypothécaire, 900.	Emp. royal d'Esp. 1826. 52 3/4.
	Emprunt d'Haiti. 710.